

me et parler une langue barbare ? Aussi, quand l'abbé de Fénélon lui fit part de son projet, l'accueillit-il avec empressement et le seconda-t-il de toutes ses forces. Mais l'abbé de Fénélon, comme tous les missionnaires, savait bien qu'on ne peut changer la langue d'une nation qu'en modifiant ses idées, travail lent et graduel que ni la force, ni l'autorité ne peuvent exécuter à un moment donné chez aucun peuple, que ce peuple s'appelle Iroquois, Potomais ou Canadien. Il savait bien encore que le contact d'une société à peine naissante avec une ancienne civilisation est plein de dangers, parce que l'une n'emprunte guères que les vices de l'autre, l'expérience l'a fait voir (1). C'est pour cela que dans la mission qu'il fondait, il chercha autant à s'éloigner des habitations françaises que des villages sauvages.

Il choisit les îles connues aujourd'hui sous le nom d'Îles Dorval, situées à une demi-lieue du village de Lachine, vers la Pointe-Claire. Elles portaient alors le nom de M. de Courcelle, qui s'y était probablement arrêté dans son expédition de 1670, deux cents ans avant le futur héritier de la couronne d'Angleterre. Ces îles sont au nombre de trois : la plus grande a une étendue d'à peu près cent arpents, les deux autres sont beaucoup moins considérables. Placées au-dessus du *Sault*, à l'entrée du lac St. Louis, à peu de distance du rivage, elles pouvaient être comme la clef de la navigation avec les pays d'en haut : l'abord en est facile et leur peu d'étendue permettait d'observer tous les mouvements des ennemis qui auraient voulu les attaquer (2).

M. de Frontenac s'empessa d'en donner la propriété à M. de Fénélon. Par un document (3) où il fait l'éloge du zèle missionnaire qui a tout sacrifié pour Dieu, il lui accorde ces îles à titre de fief et seigneurie avec tous les privilèges ordinaires, pour l'engager à poursuivre l'exécution de son généreux dessein. Déjà M. de Fénélon avait pu réunir de jeunes Sauvages et commencer les travaux de ce nouvel établissement. Fort de la protection du gouverneur, puissamment secondé par ses confrères du Séminaire de Montréal, dont les abondantes aumônes lui permettaient de faire face à des dépenses considérables, il se livra tout entier à son œuvre de régénération. Quelle œuvre que celle de façonner à un joug quelconque ces jeunes Sauvages, libres comme les bêtes fauves qui leur servaient de nourriture, comme les oiseaux qu'ils poursuivaient de leurs flèches ! Il est vrai que le travail de l'éducation n'est pas toujours sans fatigue et qu'il a ses heures d'ennui ; autrement il n'y aurait pas de dévouement ; mais ici, il semble que la fatigue était plus pénible et que l'ennui devait décourager plus vite. La tâche était presque toujours à recommencer, et si parfois, à force de zèle, de patience et d'abnégation, on croyait s'être rendu maître de ces jeunes âmes, avoir fait naître en elles le goût d'une vie nouvelle, le père ou la mère les venaient brusquement enlever et les emportaient au fond des bois où les habitudes sauvages ne tardeient à pas reprendre leur empire (4).

Tout en se dévouant principalement à l'éducation des enfants, l'abbé de Fénélon n'oubliait pas leurs parents : chrétiens ou idolâtres, il s'efforçait de les attirer dans l'île de Montréal pour les convertir à la foi ou les affermir dans leur première ferveur. Tels furent, autant que nous en pouvons juger par le peu de documents que nous avons sur cette époque, le germe et les commencements de cette célèbre mission qui reçut son nom de la Montagne où elle fut établie en 1676. Tout le monde sait les services que cette

mission nous a rendus dans les différentes guerres que nous eûmes à soutenir avant la conquête. Aujourd'hui, comme celles du Sault St. Louis, de Lorette et de St. François, elle n'est plus qu'un débris, semblable à ces restes fossiles que la science recueille avec respect et étudie avec curiosité pour reconstituer un passé qui lui échappe. Peu à peu les Français s'échelonnaient intrépidement sur les bords du fleuve et se rapprochaient chaque jour de nos terribles ennemis, les Iroquois. Le danger, loin d'effrayer nos ancêtres, semblait provoquer leur audace : comme leur nombre augmentait rapidement (1), notre zèle missionnaire se chargea encore de leur prodigier les secours spirituels. Il fut nommé curé du haut de l'île de Montréal (2), c'est-à-dire, du territoire où se trouvent aujourd'hui les paroisses si pittoresques et si florissantes de la Chine, la Pointe-Claire et Ste. Anne. Cette partie de son ministère n'était pas toujours la plus facile, ni la plus consolante, trop souvent ces habitations étaient le théâtre de drames lugubres, parfois étonnants, qui ne laisseraient rien à désirer à l'imagination féconde de nos romanciers modernes.

La nouvelle mission fut établie en face des îles Courcelle dans un endroit appelé Gentilly, où l'on avait commencé quelque construction. Elle fut dédiée à la Très-Sainte Vierge sous le titre de la Présentation. Ce lieu fut le premier, et pendant quelques années, le seul sanctuaire consacré à la religion dans la partie supérieure de l'île de Montréal (3). Il serait peut-être possible aujourd'hui encore d'en déterminer la position exacte d'après la tradition et les indications des cartes de Belin : nous voudrions y voir élever un monument qui rappellerait tous ces souvenirs.

Insensiblement, M. de Fénélon avait été amené à élargir le cercle de son zèle. C'est au milieu de ses nombreux travaux que vint le surprendre l'arrivée à Montréal de M. de Frontenac. M. de Fénélon dut s'empreser de venir saluer son ami qui était reçu sur son passage, mais principalement à Montréal, avec tout le respect et tout l'enthousiasme qu'il avait déjà su inspirer aux différentes classes du pays. M. de Frontenac se rendait à Kenté afin d'intimider les Iroquois par le déploiement des forces de la colonie, et de les tenir en bride par la fondation d'un fort à l'entrée du lac Ontario. Wantant mettre à profit pour son voyage les lumières et l'expérience de l'ancien missionnaire et lui donner en même temps l'occasion de revoir des lieux pour lui si pleins de souvenirs, il s'en fit accompagner ainsi que d'un autre prêtre de St. Sulpice, M. l'abbé d'Urfé. Tous deux lui furent utiles dans une entreprise où il fallait en même temps ménager l'amour-propre de ces barbares et les forcer à reconnaître la suprématie française.

Dans cette expédition, le comte de Frontenac visita-t-il l'établissement des îles Courcelle ? Nous n'en savons rien : du moins il n'en est pas question dans la partie de la correspondance officielle que nous possédons. Peut-être trouva-t-il que le zèle de M. de Fénélon pour franciser les sauvages n'était pas assez grand ; peut-être vit-il en lui un instrument trop peu docile pour exciter la jalousie des Jésuites. Quoiqu'il en soit, M. de Fénélon semble avoir prévu l'orage qui allait bientôt éclater, car, dès le commencement de l'année suivante, il abandonnait au Séminaire son fief des îles Courcelle, afin, sans doute, de ne pas compromettre dans sa disgrâce l'existence d'un établissement encore naissant. Il cède donc au Séminaire tout ce qu'il possède ; mais, avec ce désir de l'oubli qui lui avait fait demander à Mgr de Laval le silence sur ses travaux apostoliques, il ne veut pas qu'on lui attribue plus tard des sacrifices qui étaient au-dessus de sa fortune, et il déclare hautement que toutes les dépenses qui ont été faites sont l'œuvre de la charité des Messieurs du Séminaire et que pour lui « il a seulement contribué de sa peine, son industrie et ses soins pour y attirer » et établir les sauvages et faire habiter les côtes de la dite île de « Montréal en ces endroits par les français et les sauvages. » (4)

Cette déclaration solennelle qui n'était nécessaire pour personne autre que lui, nous montre son caractère plein de franchise

(1) Sur cette question de la civilisation des Sauvages, voir dans les *Relations inédites des RR. PP. JJ.*, t. II, p. 358, les excellentes remarques de l'annotateur, que nous croyons être le R. P. Martin. Consulter aussi Garnier, *Histoire du Canada*, Dussieux, *Canada sous la domination française*. Qu'il nous suffise de citer le passage suivant d'une lettre de M. de Denonville au ministre de la marine : « On a cru longtemps qu'il fallait approcher les sauvages de nous pour les franciser : on a tout lieu de reconnaître qu'on se trompait. Ceux qui se sont approchés de nous, ne se sont pas rendus français et les français qui les ont hantés sont devenus sauvages. »

(2) M. l'abbé Bourgeault, curé de la Pointe-Claire, m'apprend que le nom de *Dorval* donné à ces îles est celui d'un M. Bouchard du Dorval, qui les avait probablement achetées du Séminaire de Montréal. Le Séminaire, qui les avait reçues de M. de Fénélon, y exerçait encore, ou du moins pouvait y exercer les droits de moyenne et de basse justice jusqu'en 1714 (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 342). Depuis 1854, elles appartiennent à Sir George Simpson, Gouverneur de la Baie d'Hudson, qui eut l'honneur d'y recevoir le Prince de Galles en 1860. (Voir la *Relation du Voyage de S. A. R.* etc., publiée par le *Journal de l'Instruction*.) Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que ces îles auxquelles se rattachent tant de souvenirs ne puissent reprendre leur nom historique.

(3) *Tenure Seigneuriale, Titres de concessions*, p. 359.

(4) *Lettres historiques de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*.

(1) Rien n'est plus curieux que de suivre dans les contrats de concession et dans le registre de paroisse, ce développement de la population : c'est la lutte calme, mais obstinée de phalanges aguerries contre la foule de troupes indisciplinées. Ça et là, des vides se font dans les rangs ; mais ils sont aussitôt remplis ; la propriété, la maison où le maître vient d'être tué trouve un nouveau maître : c'est entre deux mariages qu'a lieu l'horrible massacre de 1689.

(2) Registres du Cons. Sup. 1674 : Note insérée dans le Registre de la Chine que le curé de cette paroisse, M. l'abbé Piché, a eu la complaisance de mettre à ma disposition.

(3) Reg. de la Chine.

(4) Acte devant Basset, 23 Mars 1674.